

Les recommandations de *Culture & Démocratie* Rencontrer autrement, les défis de la crise

Les arts sont encore plus indispensables aux hommes et aux femmes que ce qu'il y a de meilleur dans la science et la technologie. .../...Nous sommes un animal dont le souffle de vie est celui des rêves parlés, peints, sculptés et chantés. Il n'y a ni ne saurait y avoir de communauté sur terre, si rudimentaires que soient ses moyens matériels, sans musique, sans quelque forme d'art graphique, sans ces récits de remémoration imaginaire que nous appelons mythe et poésie.

Georges STEINER, « Grammaires de la création », 2001

Depuis vingt ans, *Culture & Démocratie*, association d'éducation permanente, émanation forte et spontanée d'artistes et d'intellectuels, de responsables d'institutions culturelles et de mouvements associatifs, pense de manière critique et volontairement plurielle l'articulation du culturel au politique et du politique au culturel.

Culture & Démocratie questionne les arbitrages posés par le politique en matière de culture, d'éducation et de formation, d'économie, de justice, de rapports sociaux. Les chantiers de Culture & Démocratie — Culture et prison, Culture et enseignement, Culture et travail social, Interculturalité, Art et Santé, Droits culturels — témoignent de sa volonté d'inscrire la question culturelle au cœur du débat politique.

En 1993, le Manifeste fondateur affirmait que l'art et la culture participent de la démocratie parce la force de l'invention et de la sensibilité nourrit la vitalité démocratique. Il dénonçait la culture du profit, mettait en garde contre le réveil du racisme et de l'intolérance et en appelait à un puissant investissement public dans le champ de la culture et de la création, autant de questions, aujourd'hui encore, d'une vive actualité.

Fidèle à son projet originel, *Culture & Démocratie* est déterminée à semer le souci démocratique pour la culture et le souci culturel pour la démocratie. Dans la perspective des prochaines élections, elle en appelle aux présidents de partis et aux mandataires politiques qui oeuvreront demain au niveau régional, communautaire, fédéral ou européen pour qu'ils travaillent résolument à

- l'avènement rapide d'une autre culture de la démocratie
- la promotion d'une société en culture(s)

Une autre culture de la démocratie : urgence !

Il s'agit de culture de la démocratie lorsqu'on observe

- l'état des prisons et les logiques qui y sont à l'œuvre : empiler et attendre,
 - celui de l'enseignement et sa difficulté croissante à former des jeunes adultes critiques et inventifs, autonomes mais solidaires, rompus à la coopération et prêts à affronter les défis qui les attendent,
 - celui de notre système social confronté à l'explosion des inégalités et à la poussée spectaculaire de la pauvreté,
 - celui de notre système de santé, de grande qualité, certes, mais acculé lui aussi à des contraintes économiques et financières croissantes aux dépens du soin.

Il s'agit de culture de la démocratie lorsque, par négligence ou collusion, la puissance publique cède le pas à la puissance financière, autorisant de ce fait la financiarisation excessive de l'économie et le triomphe de l'argent-roi aux dépens du bien commun, lorsque l'on ne peut proposer de solutions dignes et éthiquement acceptables en matière d'immigration, lorsque l'idéologie de la concurrence submerge toutes les logiques de solidarité et de coopération.

Il s'agit de culture de la démocratie lorsque le projet européen, démocratique, soucieux de paix et de coopération entre les nations européennes, semble se mettre lui aussi au service exclusif de la concurrence et du marché.

Il s'agit aussi de culture de la démocratie lorsque le souci de la carrière politique l'emporte sur les convictions, les engagements et les responsabilités.

Culture & Démocratie exprime avec force sa préoccupation et en appelle à une nouvelle culture de la démocratie.

A défaut d'une vigoureuse revitalisation de ses valeurs et de ses modalités de fonctionnnement, à défaut de renouer avec ses fondements culturels, de travailler plus efficacement au bien commun, de faire pièce à la seule culture du marchand et de l'intérêt personnel, à défaut de s'obliger à une nouvelle transparence et à une nouvelle pédagogie, notre système démocratique le sera de moins en moins, ouvrant la voie à toutes les aventures, y compris à celle de l'effondrement.



Une société en culture(s) : urgence!

Les commissions qui oeuvrent au sein de *Culture & Démocratie* Culture et prison, Culture et enseignement, Réseau Art et Santé, Culture et travail social formulent ci-après leurs recommandations spécifiques. Si celles-ci concernent des domaines particuliers de réflexion et d'action, elles convergent cependant dans une posture commune : un puissant plaidoyer pour une société en culture(s).

Cette recommandation apparemment dérisoire voire futile, au regard des dossiers économiques et sociaux du moment et que d'aucuns balayeront du revers de la main, est pourtant essentielle.

Elle incarne notre refus de la main-mise sur le champ politique, économique, social et même culturel, des seules valeurs de rentabilité, de marchandisation et d'écrasement des uns par les autres.

Nous affirmons que nous ne sortirons de la crise qui nous éprouve depuis plusieurs années que par la régénération de nos valeurs et par l'affirmation de notre puissance culturelle et créative.

D'abord et surtout dans le champ de l'éducation et de la formation. Quels que soient les progrès accomplis, il reste beaucoup à faire de la maternelle à l'enseignement supérieur pour échapper à un modèle de formation qui privilégie partout l'opérationnel et l'immédiat. Les savoirs, les compétences et les pratiques culturelles et artistiques servent, aussi puissamment que les autres disciplines, les objectifs de formation et de développement personnel qui sont au cœur des missions de l'Ecole.

Culture & Démocratie en appelle à la mise en œuvre structurelle d'une éducation artistique et culturelle, indispensable contrepoint aux logiques d'efficacité immédiate et de compétition qui ont peu à peu submergé toute la pratique pédagogique.

Dans le champ culturel, l'urgence est du côté de la reconnaissance, de la défense et de la consolidation du statut des professionnels de la culture : les créateurs sont souvent aux avant-postes, ils disent du monde ce que nous n'en savons pas encore. La place qui est — ou non — faite aux artistes témoigne de l'importance que le politique reconnaît —ou non — à la culture et à la création.

Culture & Démocratie demande un soutien affirmé aux émergences artistiques, à la jeune création, aux formes inédites et innovantes. Culture & Démocratie souhaite que les professionnels de la culture et de la création accèdent à un statut qui leur permette de jouer dignement leur rôle dans la Cité. Les dernières mesures prises à leur adresse ne vont pas dans ce sens. Elles doivent être aménagées.

Dans le champ social, dans l'espace urbain ou rural, dans les lieux de vie et de travail, dans les lieux de formation, les prisons, les hopitaux, les centres d'aide sociale, la pratique culturelle et la pratique artistique sont de nature à créer ou à recréer du lien, avec soi, avec l'autre et avec le monde. Elles sont aussi de nature à questionner utilement la culture institutionnelle qui prévaut dans chacun de ces lieux.

Ainsi, aucun responsable politique, quel que soit son champ de responsabilité, ne peut faire l'impasse sur la question culturelle. Les défis que nous posent l'ébranlement des solidarités traditionnelles, la difficulté d'appréhender de manière positive et curieuse l'avènement d'une société multiculturelle, la fragilisation spectaculaire de couches entières de la population doit inciter les responsables politiques — tous — à penser leurs arbitrages à l'aune de ces enjeux. Culture & Démocratie plaide pour une revitalisation culturelle active et participative de tout le champ social.

Dans le champ économique, nombre de dispositifs conçus à l'échelle européenne, communautaire ou régionale attestent d'une importante prise de conscience : la culture et la création sont, dans les zones urbaines ou rurales, des accélérateurs économiques puissants. Pour cette raison aussi, mais pas seulement, les musées, les théâtres, les cinémas, les centres d'art, les institutions musicales, les lieux d'expression et de création doivent être soutenus et stimulés, en particulier là où la crise a fait le plus de dégats. Les exemples ne manquent pas pour témoigner de la revitalisation par la culture et la création, de zones durement marquées par la désindustrialisation. Pour Culture & Démocratie, les responsables politiques européens, nationaux, régionaux et locaux, doivent plus encore qu'ils ne le font aujourd'hui, prendre ce potentiel majeur en compte.

Culture & Démocratie l'affirme : une société qui (re)connaît la richesse de son histoire et de sa diversité culturelles, une société qui fait, dans le champ élargi du politique — éducation, justice, politique sociale et économique, politique culturelle — une place décisive à la transmission, à la création et à l'invention peut mieux qu'une autre construire un avenir démocratique de sens, fondé sur la dignité et la justice.

A l'heure où, pour de nombreux gouvernements européens dont le nôtre, la tentation est forte de soumettre les budgets culturels à des stagnations persistantes ou à des coupes drastiques, *Culture & Démocratie* interpelle les président(e)s de partis et tous les mandataires politiques, pour que, à quelque niveau institutionnel qu'ils se trouvent après mai 2014, ils engagent et défendent des politiques culturelles audacieuses et ambitieuses.

Pour Culture & Démocratie,

Le Conseil d'Administration,

Sabine de Ville, Présidente, Georges Vercheval, vice-président, Joël Roucloux, Paul Biot, Laurent Bouchain, Vincent Cartuyvels, Anne de San, Bernard Foccroulle, Nicole Gesché-Koning, Alain Harford, Christine Kulakowski, Lamia Mechbal, Nimetulla Parlaku, Céline Romainville.

En annexe, les recommandations particulières des commissions de Culture & Démocratie



Les recommandations de la commission Culture et enseignement de *Culture & Démocratie*

Renforcer la place de la culture, de l'art et de la création dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur : urgence !

Dans l'esprit des décrets qui organisent ces deux types d'enseignement, faire de la formation culturelle et artistique— savoirs, compétences et pratique— un des fondamentaux de la formation. Au-delà des discours, mettre en oeuvre concrètement l'intégration de la dimension culturelle et artistique à tous les domaines du savoir et assurer l'ouverture multiculturelle des contenus d'enseignement.

1. Affirmer, dans toutes les disciplines et dans tous les types d'enseignement, la nature culturelle des savoirs scolaires.

Légitimer et développer, dans tous les champs disciplinaires, une réflexion critique sur la dimension culturelle des savoirs scolaires. Ouvrir les contenus de programmes — dans toutes les disciplines —à la dimension multiculturelle de la société contemporaine.

2. Généraliser les dispositifs de collaboration Culture - Enseignement.

Généraliser les projets de création et de collaboration entre les établissements d'enseignement et le monde de la culture et de la création (Dispositifs Art-Ecole de la FWB – Décret 2006).

Privilégier le dispositif de la résidence d'artiste et les projets à dimension interdisciplinaire.

Inclure dans ces projets une relation privilégiée entre l'établissement d'enseignement et un lieu culturel proche.

Mettre en œuvre une évaluation externe — qualitative autant que quantitative — qui puisse rendre compte des apports intrinsèques et extrinsèques de ces projets culturels et/ou de création.

3. Renforcer la formation culturelle et artistique — savoirs, compétences et pratique — des enseignants. Réserver une place significative à cette formation dans l'enseignement supérieur pédagogique.

En formation initiale — dans chaque année du cursus — et en formation continuée, augmenter significativement le volume de la formation culturelle et artistique, théorie et pratique. En outre, former les enseignants à une lecture critique de l'offre culturelle et artistique. Les stimuler à sa fréquentation régulière par l'établissement de mesures spécifiques en matière d'accès matériel.

Former les futurs enseignants et les enseignants à la conduite de projets culturels et artistiques.

4. Professionnaliser le métier d'intervenant et/ou de médiateur culturel.

Définir l'accès à la profession de médiateur culturel en mettant en place une formation spécifique et de niveau universitaire (Master complémentaire) qui prenne en compte les évolutions récentes de ce métier (diversification des pratiques, des modes d'intervention et des publics) et qui associe compétence théorique, artistique et pédagogique.

Légitimer l'intervention en milieu scolaire par des mesures structurelles d'aménagement de la grille horaire.

5. Mettre en œuvre la formation à une compréhension critique de l'image — au sens le plus large — dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur pédagogique.

Confier cette formation à des maîtres spécialisés pour assurer en la matière la construction de savoirs théoriques et de compétences critiques. Stimuler la dimension interdisciplinaire de la formation à l'image. Légitimer et stimuler la fréquentation des lieux de création en matière d'image : musées, galeries ...

Assurer aux établissements d'enseignement général un équipement — outils, matériel, locaux, connections — à la mesure des objectifs visés.

6. Restaurer des pratiques artistiques dans le temps et l'espace de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur.

Faire des établissements d'enseignement des lieux de pratiques artistiques multiples, formelles et informelles.

Légitimer, dans l'espace et le temps de la formation, la créativité et les pratiques culturelles et artistiques des jeunes.

Développer les pratiques qui ont déserté significativement le territoire de l'enseignement, en particulier la pratique musicale.

7. S'inspirer des principes et des pratiques mises en place par les pédagogies alternatives.

Mêler intimement et en permanence préoccupation culturelle et pratique pédagogique.

Privilégier l'invention et l'autonomie dans la construction, par les élèves, du savoir et de la compétence.

Privilégier la coopération et la pratique collective et l'interdisciplinarité. Placer la relation pédagogique dans la logique de la participation et de l'accompagnement.

8. Inscrire la dimension culturelle de l'enseignement dans l'espace.

Le premier signal culturel d'une école est donné par ses murs et par la déclinaison qu'elle fait de l'espace disponible. Inscrire la révolution culturelle du système éducatif dans les murs des établissements : studios de pratique artistique, salles de musique, espaces multi-médias, espaces polyvalents et multidisciplinaires, espace pour la culture scientifique, jardin ...Installer le produit des pratiques de création dans l'espace de l'établissement. Intégrer ces nouveaux paramètres dans les projets de construction ou de rénovation d'établissements. Confier ces projets à des architectes inventifs et/ou de renom.



Les recommandations de la commission Culture et prison de *Culture & Démocratie* et de l'asbl *Réseau Art et Prison*

1. Le droit des détenus à l'art et à la culture

La place actuellement réservée à l'art et à la culture en milieu carcéral est minime, malgré les effets bénéfiques que ceux-ci produisent sur l'épanouissement du détenu, sur les conditions de détention, sur la réalisation du plan de détention et sur une réinsertion sociale durable.

- Culture & Démocratie et le Réseau Art et Prison insistent pour que le Ministre de la Justice et l'Administration pénitentiaire veillent à ce que tous les détenus puissent exercer pleinement leur droit « aux activités de formation et de loisirs » et, plus strictement, leur droit à « la formation socioculturelle et aux activités créatives et culturelles », tel que prévu aux articles 76 à 80 de la Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique des détenus.
- Ils recommandent aux autorités fédérales et fédérées (ces dernières étant compétentes dans les matières culturelles) de conclure un accord de coopération permettant de faciliter l'accès des divers dispositifs artistiques et culturels au sein des prisons et aux détenus d'en bénéficier effectivement.
- Ils demandent aux ministres et aux départements qui ont des compétences culturelles dans leurs attributions de reconnaître les détenus comme un public cible ayant des besoins culturels spécifiques; de développer (en partenariat avec les opérateurs culturels présents en milieu pénitentiaire) et de financer des politiques et des programmes permettant aux détenus, dans le cadre de leur parcours d'insertion, d'accéder à un maximum d'activités artistiques et culturelles de qualité, telles que proposées à tout citoyen dans la société libre.

2. Les assistants de surveillance pénitentiaire

Depuis quelques années, les assistants de surveillance pénitentiaire se sentent *de plus en plus mal armés* pour exercer leurs fonctions (manque de scolarité, non responsabilisation, manque de compétences pour gérer les relations humaines et, en particulier, des profils psychologiques de plus en plus complexes). Le ras-le-bol, suscité par leurs *conditions de travail* de plus en plus insupportables (surpopulation pénitentiaire, toxicomanies, agressions verbales et physiques ...), se traduit par une démotivation et un taux d'absentéisme très élevé. Il est navrant de constater qu'ils exercent une profession sous-estimée et sous-payée. Ils doivent être davantage reconnus par la société. Leur mission ne peut se limiter à ouvrir et fermer des portes. Elle consiste avant tout à *prendre en charge les détenus*, mission dans le cadre de laquelle la sécurité doit être prise en considération.

Ces *intervenants « de première ligne »* sont ceux qui connaissent le mieux les détenus et il est indispensable qu'ils soient formés pour cette mission, ce qui n'est absolument pas le cas à l'heure actuelle. Il est nécessaire et urgent de leur donner les outils pour l'accomplir. Le système de formation des agents pénitentiaires est totalement obsolète. La demande d'une amélioration de la formation initiale et permanente fait partie, depuis longtemps, des revendications du personnel pénitentiaire. La *formation dispensée dans les centres de formation est trop tardive, trop courte et trop théorique*. La mise en œuvre des réformes en cours est pourtant largement tributaire des moyens que l'on est disposé à investir dans la valorisation du personnel. Dès lors, il est essentiel qu'un cadre légal moderne de formation, qui puisse contribuer à un changement de mentalités, soit mis en place.

- Culture et Démocratie et le *Réseau Art et Prison* recommandent aux autorités compétentes de créer, comme en France, une véritable *Ecole d'administration pénitentiaire* dispensant une formation initiale et continuée de qualité, permettant aux assistants de surveillance pénitentiaire d'acquérir le *minimum d'aptitudes sociales* nécessaires pour entretenir de bons rapports avec les détenus, gérer leurs émotions, canaliser la violence, avoir une perception mesurée de la menace et la réaction adéquate, et exercer une sécurité active en désamorçant certaines tensions par le dialogue et la communication.
- Ils demandent également aux autorités compétentes que, dans le cadre de cette formation, soient également prévus, des modules de sensibilisation et d'information par rapport aux missions des intervenants extérieurs. Ils leur demandent, plus particulièrement, qu'une initiation dédiée aux pratiques artistiques et d'éducation permanente soit prévue et que des éducateurs puissent (à l'instar d'autres pays) compléter le cadre des assistants de surveillance pénitentiaire, afin de, notamment, faciliter la mise en place structurelle de telles pratiques et encourager les détenus à participer aux activités proposées.

3. Les intervenants extérieurs

En prison, les intervenants extérieurs ne bénéficient pas toujours des informations, du soutien moral et des conditions matérielles nécessaires pour réaliser leurs projets de manière optimale.

 Culture & Démocratie et le Réseau Art et Prison demandent à l'Administration pénitentiaire et aux directeurs de prison de faciliter la réalisation des activités artistiques et culturelles en collaborant avec les intervenants extérieurs, notamment pour informer clairement les détenus de toutes les activités qui existent au sein de chaque prison, de leurs objectifs et de leur contenu (via des brochures, des séances d'information...); pour construire dans les prisons un environnement participatif, où la créativité peut être encouragée et où des défis peuvent être relevés; pour créer des interactions entre



les activités culturelles intra-muros et celles organisées hors de la prison; pour faire connaître et diffuser les créations artistiques conçues en milieu carcéral.

- Ils recommandent aux directions de chaque prison d'apporter aux intervenants extérieurs, préalablement à leur intervention dans un établissement, toute information utile quant aux règles, aux coutumes et aux contingences de la prison; de leur fournir une assistance (via éventuellement un référent interne), afin d'établir et de maintenir des contacts harmonieux avec le personnel de la prison et de franchir plus facilement les obstacles rencontrés dans le cadre du travail intra-muros.
- Ils insistent, conjointement auprès du Ministre de la Justice, de l'Administration pénitentiaire et de la Régie des Bâtiments pour que la configuration des bâtiments pénitentiaires soit repensée de manière telle qu'il y ait des espaces adéquats et en nombre suffisant réservés aux activités artistiques et culturelles, afin que celles-ci puissent se dérouler dans de bonnes conditions.
- Ils proposent que les départements compétents dans les matières culturelles soutiennent les intervenants artistiques et culturels, afin que ceux-ci bénéficient de lieux d'information, de formation, d'échange et de supervision leur permettant d'approfondir leur expertise, notamment quant aux techniques, pratiques et enjeux de la création artistique en milieu carcéral et quant aux besoins spécifiques des détenus (compte tenu du contexte social, économique et culturel dont ils sont issus).

4. L'information, la concertation et la coordination entre acteurs

Dans un établissement pénitentiaire, concilier les impératifs sécuritaires et les activités qui relèvent de la réinsertion n'est jamais une tâche aisée. La difficulté majeure tient au fait que les actions des intervenants extérieurs sont souvent réalisées sans que soit considéré le travail des agents pénitentiaires.

- De manière générale, *Culture & Démocratie* et le *Réseau Art et Prison* demandent au ministère de la Justice et à l'Administration pénitentiaire de prendre toute mesure permettant de faire évoluer le régime carcéral vers un meilleur équilibre entre les impératifs sécuritaires de l'institution carcérale et les besoins de réinsertion des détenus.
- Ils recommandent aux autorités compétentes de favoriser la mise en place de lieux d'information, de rencontre, d'échange, de parole, de dialogue, rassemblant le personnel pénitentiaire, les intervenants extérieurs, et éventuellement des représentants des détenus; ces structures permettraient de communiquer sur les objectifs, les enjeux et l'organisation des projets artistiques et culturels au sein de la prison, mais aussi d'évoluer par rapport aux représentations négatives que les acteurs ont les uns par rapport aux autres.
- Ils souhaitent également, qu'avant de mettre en place une activité artistique ou culturelle, la direction de chaque prison prenne l'initiative d'établir, entre tous les acteurs, un contrat clair réglant dans les détails l'organisation de l'activité.
- Enfin, ils proposent que le Ministre de la Justice et l'Administration pénitentiaire veillent à désigner, dans chaque établissement, une personne de référence, interne à la prison qui coordonne les ateliers artistiques et culturels, en concertation avec le coordinateur local socioculturel, confiée au Service d'aide sociale aux détenus. Ils insistent pour que cette mission soit exercée par une personne exclusivement en charge de ces tâches, par exemple, un éducateur pénitentiaire (fonction en voie de disparition).



Les recommandations de la commission Culture et travail social de *Culture & Démocratie*

Notre commission est traversée par l'ensemble des enjeux présents dans le travail social. Ils touchent à la fois à l'avenir de la profession et aux évolutions sociétales déterminant le cadre de cette profession. Nous contestons le modèle dominant qui tend à favoriser l'individualisme et à amplifier les inégalités sociales. Nous nous opposons aux injonctions de compétitivité et de rendement faites aux assistants sociaux. Nous refusons le discours de culpabilisation individuelle alors que les problèmes liés à l'exclusion et la précarité sont principalement dus à des dysfonctionnements sociétaux. Nous dénonçons les tâches confiées aux assistants sociaux qui seraient de l'ordre du contrôle ou de la normalisation. Nous souhaitons imposer l'application du code de déontologie des assistants sociaux. Bref, nous luttons contre l'appauvrissement culturel d'une profession.

Dans ce contexte de résistance, nous proposons une définition du travail social qui intègre la dimension culturelle dans les dispositifs d'enseignement et de formation. Nos réflexions portent sur les rapports entre évolution de la société, évolution de la profession et évolution de la formation des assistants sociaux. Notre préoccupation concerne la dimension culturelle du travail social, en particulier la dimension créatrice. Elle vise les bénéficiaires ou « usagers », les assistants sociaux, les enseignants, les directions d'école, les législateurs nationaux et européens compétents et traverse les secteurs culturels, artistiques, sociaux, scolaires et politiques.

Notre objectif est de faire évoluer le champ de la formation initiale des assistants sociaux, tant au niveau des contenus qu'à celui du système de valeurs qui les sous-tend et des pédagogies qui l'accompagnent, vers une reconnaissance de la dimension proprement culturelle du métier. La place de la culture dans la lutte contre l'exclusion, comme tremplin à l'émancipation individuelle et collective, reste marginalisée. En relation directe avec le terrain du métier auquel elle forme, l'école sociale peine à donner une place à la culture dans le cursus qu'elle propose. Les choses changent pourtant et nous nous en réjouissons. La dimension critique et culturelle du travail social a été récemment inscrite dans le référentiel de compétences « métier » de l'assistant social (compétence n°8) et doit apparaître dans le référentiel « formation » que chaque école devra construire selon son identité, ses valeurs, son projet pédagogique, social et culturel (PPSC) et ses besoins spécifiques.

Il faut proposer aux enseignants, aux étudiants, aux assistants sociaux, aux usagers, un ensemble de dispositifs favorisant l'accès et la participation aux pratiques culturelles et artistiques. Les directions d'écoles sociales, les enseignants et les pouvoirs publics devraient en tout premier accorder la plus grande attention à la continuité, la cohérence d'ensemble, la reconnaissance fondamentale de l'approche culturelle dans la formation de base des assistants sociaux.

Recommandations:

- 1. Remettre le service public au centre des politiques et mettre un frein aux processus de privatisation et de marchandisation qui atteint aujourd'hui tous les secteurs de l'action publique.
- 2. Veiller à contenir et limiter les effets des politiques supranationales qui transforment peu à peu le travail social en un travail de gestion.
- 3. Conclure rapidement un accord interministériel entre le ministère de la Culture et celui de l'Intégration sociale pour donner davantage de moyens aux structures qui œuvrent déjà au rapprochement du travail social et du travail culturel.
- 4. Elargir le dispositif Art/Ecole, organisé par le Décret Culture Ecole de 2006, aux Hautes Ecoles et aux Universités.
- 5. Légitimer et organiser, dans le cursus de formation des travailleurs sociaux, une formation culturelle/interculturelle et artistique solide en termes de savoirs, de compétences critiques et de pratiques culturelles et de création.
- 6. Assurer à tous les étudiants l'accès cognitif et matériel à l'offre culturelle et artistique.
- 7. Favoriser l'engagement d'assistants sociaux dans les institutions culturelles subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 8. Mener une étude quantitative et qualitative du dispositif « Article 27 ».



Les recommandations de la commission Réseau Art et Santé de *Culture & Démocratie*

- 1. Dans le cadre de la formation initiale et continue, la commission Art et Santé de Culture & Démocratie recommande de :
 - Favoriser la mise en place d'un cours optionnel sur la place de l'artiste dans les milieux de soins dans les écoles supérieures artistiques, les Universités et les agrégations des Hautes Ecoles d'art. Ce cours apportera aux étudiants une base de réflexion et d'information utile sur les règles, les habitudes, les déontologies et toute autre réalité propre aux établissements d'accompagnement, d'aide et de soins dans le cadre d'activités spécifiques menées avec des publics fragilisés.
 - Organiser une formation au métier d'artiste intervenant en milieu d'aide et de soins.

 Cette formation pourra être organisée par la Fédération Wallonie Bruxelles. Elle sera destinée aux cadres hospitaliers, aux cadres des maisons de repos et de soins, aux cadres des lieux d'accompagnement et d'accueil (et de tout autre institution ou association d'aide et de soins.) Elle leur permettra de développer réflexion critique et outils en vue d'affiner leur demande auprès des artistes.
 - Soutenir et mettre en place des formations continues pour l'artiste intervenant dans les milieux de soins. Ces propositions construiront des compétences relatives à la prise en compte de la spécificité des publics, aux techniques d'animations, à la pédagogie et à la psychologie, aux aspects institutionnels, législatifs et juridiques de l'intervention en milieu de soin. (C.P., barèmes salariaux, ...).
- 2. Dans le cadre de la législation actuelle sur l'accès à la profession, la commission Art et Santé de *Culture & Démocratie* recommande de définir un cadre légal permettant une approche différenciée du statut de l'artiste intervenant dans les milieux de soins de celui de l'artiférapeute.
- **3.** Dans le cadre de l'organisation professionnelle, la commission Art et Santé de *Culture & Démocratie* recommande aux autorités compétentes de :
 - Soutenir les recommandations adressées aux directions hospitalières, aux directions de maisons de repos et de soins, aux directions des lieux d'accompagnement et d'accueil (et de tout autre institution ou association d'aide et de soins) qui visent à définir au mieux la tâche artistique demandée pour un public spécifique et de faire la différence, lors des engagements entre artiste et art thérapeute, artiste/animateur/formateur et artiste interprétant un répertoire ou artiste improvisateur, artiste créateur et artiste soutenant une démarche participative.
 - Soutenir les recommandations adressées aux directions hospitalières, aux directions de maisons de repos et de soins, aux directions des lieux d'accompagnement et d'accueil (et de tout autre institution ou association d'aide et de soins) pour tenir l'artiste informé sur les formations et informations internes de ces établissements et ce, en vue de la bonne exécution de sa mission artistique.
 - Soutenir les recommandations adressées aux directions hospitalières, aux directions de maisons de repos et de soins, aux directions des lieux d'accueil de la petite enfance (et de tout autre milieu d'aide et de soins) pour favoriser les contacts positifs entre l'artiste et le personnel soignant et encadrant de ces structures accueillantes.
 - Soutenir les recommandations adressées aux groupements hospitaliers ou autres grandes structures qui veulent ouvrir un poste de coordinateur culturel. Les missions précises de celui-ci seront de développer, de coordonner, d'appuyer les actions culturelles en milieu d'aide et de soins. Il sera le référant accompagnateur entre les artistes et les professionnels des institutions ou associations intéressées.
 - Mettre en œuvre une formation adéquate pour la fonction de coordinateur culturel dans une dynamique proche de la médiation culturelle.
 - Soutenir les recommandations adressées aux directions hospitalières, aux directions de maisons de repos et de soins, aux directions des lieux d'accompagnement et d'accueil (et de tout autre association d'aide et de soins) qui visent à définir un cadre de travail contractuel au plus près des réalités et des exigences de la pratique artistique proposée. Ce cadre, analysé de commun accord, devra répondre aux questions liées aux horaires, au lieu d'exécution du travail artistique, à la connaissance préalable du public concerné et à toute donnée indispensable à la pratique artistique engagée.